

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

20 mai 2008

PROPOSITION DE LOI

relative aux conditions de l'élection des sénateurs.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 mai 2008.

Le Président, Signé : BERNARD ACCOYER

Voir les numéros : 851 et 884.